

DÉMARCHES

Acte de naissance

Ce service vous permet d'effectuer gratuitement une demande d'acte relatif à une naissance survenue à Ploërmel.

Actes pour les personnes nées en France

Ce service vous permet d'effectuer gratuitement une demande d'acte de naissance pour une naissance survenue à Ploërmel.

Suite à un changement technique, les demandes d'actes de naissance doivent désormais être effectuées via le site officiel du Service Public.

Pour faire votre demande, cliquez [ici](#) ➔

Actes des français nés à l'étranger

Pour un événement d'état civil (naissance, reconnaissance, mariage, divorce, décès...), survenu à l'étranger ou dans les territoires anciennement sous administration française et qui concerne des ressortissants français, vous devez contacter le service central d'état civil du [Ministère des Affaires Étrangères](#) ➔ qui est le seul compétent pour répondre à votre demande.


CONTACT



CITOYEN

Service Population et citoyenneté

Place de l'hôtel de ville
56800 Ploërmel

 Le service est ouvert aux mêmes heures que la mairie, excepté les mardis matins à partir du 15 décembre, où il sera fermé.

Tél.: 02 97 73 20 73



Vue plan



VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/17h30
fermé les samedis

Le service Population et Citoyenneté est ouvert aux mêmes horaires que la mairie, excepté les mardis matins à partir du 15 décembre, où il sera fermé.

Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

▶ [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)